

HUBSTONE

Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)

au capital social de 10000 €

Lieu-dit CAMBES 47480 PONT-DU-CASSE

RCS AGEN 882106750

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Le 04/03/2026

La société 38 Invest, SARL au capital social de 100 euros, immatriculée sous le numéro 878 641 240 RCS Agen, dûment représentée par Alan Gazielly,

Agissant en qualité d'associé unique de la Société (ci-après l' « **Associé Unique** »),

A pris les décisions suivantes :

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par l'Associé Unique de la modification de l'activité de la société à compter du 04/03/2026.

L'activité de la Société est désormais :

La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

la détention et la gestion de participations dans d'autres sociétés et la fourniture de services administratifs et financiers à ces sociétés (activités de holding).

L'objet social inclut également, plus généralement toutes opérations économiques, juridiques, industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social, ou tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

La Société peut agir, tant en France qu'à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association, groupement d'intérêt économique ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, les opérations rentrant dans son objet.

La Société peut également prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes affaires et entreprises françaises et étrangères, quel que soit leur objet.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 2

Il est pris acte par l'Associé Unique de la modification de la dénomination sociale de la Société. A compter du 04/03/2026, la Société sera désormais dénommée 4038, en remplacement de l'ancienne dénomination, HUBSTONE.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 3

En conséquence de la modification de l'activité de la Société, objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par l'Associé Unique de modifier l'article relatif à l'objet social dans les statuts de la Société.

En conséquence de la modification de la dénomination de la Société, objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par l'Associé Unique de modifier l'article relatif à la dénomination sociale dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 4 : Pouvoir

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

38 Invest, Associée Unique, dûment représentée par Alan Gazielly